



Système de gestion des décisions des instances

Intervention ADDENDA - Mise en valeur du territoire et du patrimoine , Direction de la planification du développement du territoire

Numéro de dossier :	1062840037
Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Objet	Adopter, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la charte de la Ville, un règlement autorisant la construction d'un ensemble résidentiel sur l'emplacement situé en bordure du boulevard René-Lévesque, entre la sortie Saint-Marc de l'autoroute Ville-Marie et la rue Joseph-Manseau - 1800, boulevard René-Lévesque Ouest.

Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires

♦Commentaires

Selon les informations obtenues de l'arrondissement, les ajustements apportés au projet depuis son analyse par le Comité d'architecture et d'urbanisme permettent de préserver la chapelle et ainsi de donner suite à l'une des préoccupations du CAU. Le rez-de-chaussée de l'immeuble implanté sur la rue Joseph-Manseau a par ailleurs été dégagé de façon à permettre une vue plus ouverte sur la chapelle.

Le projet a été soumis à deux reprises au CAU avant d'être révisé. Le comité aurait souhaité revoir le projet une nouvelle fois après modification. Ses avis sont joints ci-après.



séance du 31 août 2007 1800 René-Lévesque.pdf



séance du 6 juillet 2007 1800 René-Lévesque.pdf

Numéro de certificat (ou note)

<p>Responsable de l'intervention Luc GAGNON Chef de division Tél. : 514 872-4095 Date: 2008-01-09</p>	<p>Endossé par: Luc GAGNON Chef de division Développement urbain Tél. :514 872-4095 Date d'endossement: 2008-01-09</p>
--	---